**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Le dispositif PC Familles réduit la précarité des familles et contribue à diminuer leur recours à l'aide sociale

**Selon une évaluation externe, les prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) sont efficaces et ont un impact positif sur le quotidien des ménages concernés. Mis en place il y a dix ans pour aider les familles qui travaillent, mais n'arrivent pas à couvrir leurs besoins essentiels, ce soutien financier a diminué la précarité et le recours à l'aide sociale. De plus, il a aidé à stabiliser les situations et ouvert de nouvelles perspectives: de nombreuses familles ont réussi à augmenter leur taux d'activité et ainsi leur autonomie financière. 36% des familles sont sorties de tout régime d'aide. De 2011 à 2021, plus de 14'100 familles ont bénéficié des PC Familles.**

Diminuer la pauvreté des familles qui travaillent, mais n'arrivent pas à couvrir leurs besoins essentiels, prévenir leur recours à l'aide sociale, favoriser le maintien de leur activité lucrative ou l'augmentation de celle-ci : le régime des prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) que le Canton de Vaud a mis en place en octobre 2011 a atteint ses objectifs. Une évaluation externe menée par les deux bureaux de recherche Microgis et Evaluanda (cf. annexe) met en lumière l'effet positif de ce régime d'aide.

« À travers cette mesure de politique familiale, nous visons à soutenir ponctuellement les familles à faible revenu qui se trouvent dans des phases de vie où elles ne peuvent pas toujours déployer leur plein potentiel d'activité. Les PC Familles représentent ce coup de pouce financier qui est parfois nécessaire afin d'éviter la précarisation et le recours à l'aide sociale », souligne Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). « Par ce biais, nous réduisons à la fois le coût social et financier qui est à la charge de la collectivité. »

## Trouver une stabilité et améliorer son revenu

Cette prestation financière permet aux ménages concernés de trouver une certaine stabilité et de se consacrer à l'amélioration de leur situation professionnelle tout en tenant compte de leur organisation familiale. Parmi les bénéficiaires, on trouve souvent des familles monoparentales avec un niveau de formation de base. En

moyenne, l’aide est octroyée pendant une durée de deux ans. Elle est versée sous forme d’une allocation mensuelle et de remboursement des frais de maladie et des frais de garde.

Selon l’évaluation externe demandée, une hausse de l’activité lucrative des ménages au sein du dispositif a pu être observée ces dernières années. Aujourd’hui, le taux d’activité s’élève à environ 80% pour les ménages biparentaux et à environ 55% pour les ménages monoparentaux. Ainsi, on peut constater que le régime ne freine pas l’évolution du revenu des familles concernées ni leur autonomie financière. Preuve en est le fait que 36% des ménages concernés sortent définitivement du régime PC Familles. Selon l’étude, les familles reconnaissent le bien-fondé et l’utilité du dispositif. Des bénéficiaires affirment également que leur stress vis-à-vis des finances est ainsi diminué, ce qui a un impact positif sur leur santé.

## Pérennisation du programme Coaching PC Familles

Ce rapport d’évaluation a été demandé par la commission d’évaluation qui est chargée d’examiner l’efficacité du dispositif PC Familles. Elle est présidée par la cheffe du DSAS et composée de deux représentants pour chacune des instances suivantes qui contribuent au financement du dispositif : associations d’employeurs, associations d’employés, associations des communes vaudoises, Etat de Vaud. Le rapport sera présenté au Conseil d’Etat qui l’adressera, comme prévu par la loi, au Grand Conseil.

À part l’analyse du dispositif, le rapport contient aussi un certain nombre de recommandations, dont le renforcement du programme Coaching PC Familles. Le programme pilote (2016 à 2021) s’adressait aux familles qui doivent faire face à une diminution de la prestation lorsque leur dernier enfant atteint l’âge de six ans. Le but étant de combler la perte de revenu et de gagner en autonomie. Ces familles ont eu l’opportunité d’être suivies par des coaches afin d’améliorer leur situation professionnelle, en revisitant parfois leur organisation familiale, en changeant d’emploi ou en augmentant leur taux d’activité. 83% des participants ont réussi à augmenter leurs revenus. Vu le bilan très positif, ce programme devra également s’ouvrir à l’avenir à d’autres familles qui sont confrontées à des difficultés face à leur situation d’emploi ou d’organisation familiale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 février 2022

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, medias.sgdsas(at)vd.ch

**TÉLÉCHARGEMENT(S)**